

Pérennisation du dispositif APIPESH.

Conseil d'administration du 3 juillet 2017

Délibération 2017/07/CA-087

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu la délibération 2015/06/CA-065 du 1^{er} juin 2015 relative à l'adoption du projet « APIPESH » à titre expérimental ;

Vu l'avis favorable de la CFVU du 20 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de pérenniser le dispositif « Accompagnement Personnalisé vers l'Insertion Professionnelle des Etudiant-e-s en Situation de Handicap (APIPESH), dans le cadre de la RSU et en collaboration avec la Mission Handicap.

Une mission spécifique recentrée uniquement sur l'insertion professionnelle sera intégrée au Référentiel d'Equivalence Horaires à hauteur de 48 h ETD.

Toulouse, le 3 juillet 2017
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0